



## Débat d'orientation budgétaire

Chaque année, en cette période, les élus de toutes les communes de France s'attaquent à l'exercice le plus important de la politique municipale : le DOB (débat d'orientation budgétaire) prémices du budget primitif qui sera voté lors du Conseil municipal du 29 mars prochain. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un débat, au cours duquel les élus réfléchissent sur la situation financière de la Ville et discutent des choix budgétaires à faire. C'est un peu comme dans tous les foyers, avant de s'engager pour telle ou telle dépense, on fait l'état des lieux en termes de recettes et de dépenses, et on liste les priorités, avant d'établir le budget familial.

### ► Questions / réponses sur le DOB

**Le Conseil municipal du 7 février dernier était consacré au débat d'orientation budgétaire, plus communément appelé DOB. De quoi s'agissait-il ?**

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** C'est une étape obligatoire en amont de l'établissement du budget prévisionnel. Chaque année le **débat d'orientation budgétaire** doit permettre à l'ensemble du Conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de dégager ses priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget prévisionnel. C'est un acte obligatoire, et politiquement très important.

**Comment cela se passe-t-il ?**

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** Les débats ont d'abord lieu en commissions « thématiques » : (travaux, jeunesse, culture, sport...) et sont ensuite synthétisés en commission finances qui amende ou valide les propositions faites par les différentes commissions. Cette synthèse constitue la base du document

présenté au vote du Conseil municipal. Le rapport d'orientation budgétaire est ensuite transmis au Préfet de Département et au Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'au Président de la Métropole du Grand Paris.

**En dehors des prélèvements auxquels est soumis la Ville de Rungis quelles sont les particularités du DOB 2018 ?**

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** Trois événements d'importance sont à prendre en compte pour l'établissement du budget 2018 : la suppression progressive de la taxe d'habitation dont on ignore les implications à terme, la poursuite de l'encadrement des dépenses de fonctionnement, et la mise en place de la taxe sur la publicité extérieure.

C'est donc dans ce contexte que la Commune de Rungis doit garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré de la ville tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

## Qu'en est-il de la suppression de la Taxe d'habitation ?

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** Le Président de la République a annoncé que l'exonération de cette taxe pour 80 % des ménages n'aurait pas d'incidences sur les budgets communaux mais les élus locaux doutent que les compensations financières de l'Etat se fassent à l'euro près. Les services ont fait des projections, car en l'état un certain flou persiste.

### Ce qui veut dire ?

**JOURNAL DE RUNGIS :** À ce jour, les éléments de simulation produites par les services de l'État laissent à penser que la suppression progressive de la taxe d'habitation devrait toucher les personnes seules au revenu fiscal égal ou inférieur à 27 000 €. Ce qui correspond à un revenu réel annuel de 30 000 € environ. Le plafond est de 43 000 € pour un couple, puis augmenté de 6 000 € par demi-part supplémentaire.

La taxe d'habitation représentait pour la Ville une ressource de 1 833 000 € soit 25 % du produit de la fiscalité (produit TH, TF et TFNB = 7 098 302 €).

Avec la suppression de la taxe d'habitation, ce sont 1 174 foyers qui devraient être exonérés de cette taxe, sur les 2 261 foyers TH actuels, soit 52 % des foyers.

### Et en matière d'encadrement des dépenses ?

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** Les charges à caractère général comprennent l'entretien normal et courant des bâtiments et des espaces publics, le fonctionnement des services à la population. Ces dépenses ont été maîtrisées (entre 2014 et 2017 : baisse de 14 % soit - 889 000 €) sans affecter la qualité des services rendus à la population.

À Rungis, la masse salariale est un des principaux postes de dépenses de la ville ; il représente environ 40% des dépenses de fonctionnement.

Les efforts des services en matière de rationalisation des ressources humaines portent leurs fruits. Chaque départ en retraite est une occasion d'ouvrir une réelle réflexion sur l'organisation et les mutualisations à opérer au sein des services, selon les besoins liés à l'activité.

Le défi pour les équipes des agents communaux consiste à optimiser la qualité du service dans ce contexte contraint.

### Et en ce qui concerne les subventions aux associations, qu'en est-il ?

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** Après les efforts demandés les années précédentes, en 2018 les subventions aux associations devraient rester stables soit 3,6 M€.

### Qu'apportera à la Ville la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure ?

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** En 2018, la Ville encaissera le produit de cette taxe estimé à 100 000 €.

### Compte tenu de tous ces éléments, quelle est la situation des finances au terme du budget 2017 ?

**LE JOURNAL DE RUNGIS :** Les résultats définitifs de l'année 2017 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. **La Commune devrait réaliser un excédent qui servira à financer les investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.**

Le budget primitif 2018 sera voté au Conseil municipal du jeudi 29 mars 2018.

